



# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école NDL Iberville – Mercredi 11 décembre 2019

Numéro de la  
résolution ou  
annotation

Province de Québec  
Commission scolaire des Hautes-Rivières  
NDL Iberville

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le mercredi 11 décembre 2019 à 19h00, à la salle du personnel de l'école NDL Iberville.

Étaient présents :

Madame Élyse Robert Champagne, parent  
Monsieur Jean-Mark L'Heureux, parent  
Madame Meggie Brisson, parent  
Madame Isabelle Rochat, parent  
Madame Sylvie Boyer, enseignante  
Madame Annick Marcantonio, enseignante  
Madame Marie-Pierre Cournoyer, enseignante  
Madame David St-Pierre, directeur adjoint  
Madame Louise Berleur, directrice de l'école

Étaient absents :

Madame Nancy Lalande, enseignante  
Monsieur Martin Laplante, personnel de soutien  
Madame Anick Maynard, responsable du service de garde  
Madame Guylaine Mc Lean, parent  
Madame Julie Côté, parent

## **1. Présences et ouverture de la réunion**

Début de la réunion, quorum constaté.  
Madame Isabelle Rochat a ouvert l'assemblée.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Proposée par : Meggie Brisson  
Appuyée par : Jean-Mark L'Heureux

## **3. Période de questions du public**

Pas de public présent.

CÉ2019-12-11-001



# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école NDL Iberville – Mercredi 11 décembre 2019

## 4. Adoption

### 4.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2019

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 23 octobre 2019 tel quel.

CÉ2019-12-11-002

Proposée par : Élyse Robert Champagne  
Appuyée par : Jean-Mark L'Heureux

### 4.2 Mesures versées (Reddition)

Mme Louise Berleur explique le document présenté. Elle mentionne que le MELS décentralise les mesures dans les écoles, mais cela vient avec une reddition de compte. Donc, la direction est tenue de présenter les montants obtenus et d'expliquer ce qui est fait avec ceux-ci. Certaines mesures sont paritaires, ce qui veut dire que des discussions sont faites entre la direction, le syndicat et les enseignants. Par la suite, selon les recommandations présentées, les montants sont investis. La direction demande au conseil d'établissement de transférer l'argent de la mesure 14 024 pour engager une TES ou une enseignante. Ensuite, elle mentionne que les mesures au verso seront utilisées pour combler « Partir du bon pied ». Puis, Mme Louise Berleur fait la lecture de la résolution suivante :

Considérant l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2019-2020 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2019-2020 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire des Hautes-Rivières comme étant transférés au budget de notre école;

Il est proposé par :

Que le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire des Hautes-Rivières ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures 15 024, 15 025, 15 031, 15 084, 15 103, 15 104, 15 186, 15 230 et 15 312.

CÉ2019-12-11-003

Proposée par : Isabelle Rochat  
Appuyée par : Marie-Pierre Cournoyer



Initiales du président

Initiales de la directrice

# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école NDL Iberville – Mercredi 11 décembre 2019

## 5. Approbation

### 5.1 Éducation à la sexualité (planification)

Mme Louise Berleur présente le tableau démontrant la planification annuelle. Cette dernière n'a pas changé et il est ajouté que les groupes 900 respectent le rythme des enfants malgré les différences d'âges, donc les enseignantes de ces groupes sélectionnent les sujets selon leurs élèves. Mme Louise Berleur présente également les conditions pour qu'un parent puisse refuser que son enfant ne suive pas les cours d'éducation à la sexualité.

CÉ2019-12-11-004

Proposée par : Jean-Mark L'Heureux  
Appuyée par : Annick Marcantonio

### 5.2 Campagne de financement (résolution – carte à gratter)

Mme Louise Berleur mentionne qu'elle a besoin de faire une adoption en lien avec le courriel qu'elle a déjà fait parvenir aux membres du conseil d'établissement.

CÉ2019-12-11-005

Proposée par : Élyse Robert Champagne  
Appuyée par : Meggie Brisson

## 6. Information

### 6.1 Message de la présidente

La présidente souhaite de Joyeuses Fêtes à tous.

### 6.2 Message du représentant au Comité de parents

À la dernière rencontre, les parents du comité ont discuté du plomb dans l'eau. Les tests se feront d'ici la fin juin au primaire et d'ici 2022 pour le secondaire. La commission scolaire fera les corrections par la suite. Ensuite, ils ont discuté du transport et ils ont mentionné que le conseil d'établissement d'une école peut faire une résolution pour l'obtention d'un brigadier. De plus, en tant que parents, ils peuvent faire une demande à la ville. Puis, ils ont discuté du projet de loi 40 et le comité de parents veut empiler les résolutions au ministre afin de faire valoir leur point de vue. Pour finir, ils ont échangé à propos du calendrier scolaire 2020-2021 et du congé des Fêtes ainsi que des journées pédagogiques.

### 6.3 Message de la direction

#### 6.3.1 Budget révisé



# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école NDL Iberville – Mercredi 11 décembre 2019

Mme Louise Berleur présente le budget révisé. Le budget initial a été présenté au mois de mai-juin. Il est mentionné que le budget école doit être en équilibre et que le budget d'investissement est calculé au nombre d'élèves. Mme Louise Berleur explique que le budget initial et le budget ajusté est différent puisque l'argent des mesures a été versé. Il est ajouté que tout ce qui n'est pas dépensé sera retourné à la commission scolaire à la fin de l'année.

### **6.3.2 Modification horaire – 15 minutes**

Mme Louise Berleur fait un point d'information. Les membres du comité de Noël souhaitent devancer le dîner de 15 minutes pour permettre la présentation de films le 20 décembre 2019. Une consultation auprès des enseignants est en cours et, selon la réponse, l'horaire sera changé ou non. Il est ajouté que le 20 décembre plusieurs activités sont organisées: déjeuner, père Noël et films.

### **6.3.3 Campagne de financement suivi**

Mme Louise Berleur affirme qu'un calcul a été fait pour la campagne Humeur et que le montant est à confirmer. Puis, la première campagne de financement par les enseignantes de maternelle a permis de récolter 721\$ pour l'« Éveil musical ».

### **6.3.4 Plomb dans l'eau**

Mme Louise Berleur est en attente du protocole de la Commission scolaire qui devrait être donné en janvier.

## **6.4 Message des enseignants**

Mme Annick Marcantonio mentionne que le 12 décembre il y aura un vernissage à la bibliothèque de St-Luc qui concerne les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année. Le thème de cette année est une chanson à l'école, ce qui a donné de belles créations. Puis, elle ajoute que plusieurs œuvres sont exposés à divers endroits comme dans l'entrée de l'école, dans les cages d'escalier et à la résidence le Quartier de St-



# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école NDL Iberville – Mercredi 11 décembre 2019

Luc. Les résidents de cette résidence ont organisé un concours pour voter la plus belle œuvre. L'animatrice de la résidence aimerait faire une rencontre avec les enfants et les résidents à la fin de l'année.

## 7. Résolution des parents

Le conseil d'établissement souhaite faire une résolution afin de présenter à la ville leurs craintes en lien avec la circulation autour de l'école. Les membres ont préparé quelques points pour soutenir leur résolution qu'ils feront parvenir à la ville sous forme de lettre.

CÉ2019-12-11-006

Proposée par : Annick Marcantonio  
Appuyée par : Meggie Brisson

## 8. Levée de l'assemblée

Il est proposé de lever l'assemblée à 20:26.

CÉ2019-12-11-007

Proposée par : Marie-Pierre Cournoyer  
Appuyée par : Meggie Brisson

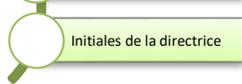
\_\_\_\_\_  
Mme Isabelle Rochat  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Mme Louise Berleur  
Directrice

---



Initials du président



Initials de la directrice

---

**Procès-verbal du CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT de l'école  
NDL Iberville – Mercredi 11 décembre 2019**

---

